

28.11.2024 - 10:37 Uhr

Communiqué de presse: L'accès aux médicaments anticancéreux doit être rapide mais aussi sûr et abordable

Lorsqu'il s'agit de l'autorisation et de la fixation du prix des médicaments anticancéreux, les intérêts des différents acteurs s'affrontent. Lors de la session d'hiver, le Conseil national débattrà de ces tensions dans le cadre du 2ème paquet de mesures de maîtrise des coûts. Les propositions majoritaires de la Commission de la santé du Conseil national (CSSS-N) vont dans le sens des patient·e·s.

Madame, Monsieur,

La recherche sur le cancer progresse à grands pas et des thérapies innovantes donnent un nouvel espoir aux patient·e·s. Dans le meilleur des cas, ces thérapies améliorent le succès du traitement et réduisent les coûts du système de santé. Mais souvent, les effets sont moins importants qu'espérés et les coûts explosent. La question de savoir comment identifier les médicaments efficaces afin de pouvoir les rembourser rapidement et de manière appropriée se pose donc avec de plus en plus d'acuité.

Dans le cadre de la discussion sur le 2ème paquet de mesures de maîtrise des coûts, que le Conseil national traitera lors de la session d'hiver, des exigences sont formulées pour des modèles de prix confidentiels et pour des procédures d'admission accélérées. Ces deux mesures ne sont toutefois pas satisfaisantes du point de vue des patient·e·s.

Manque de transparence et contournement des critères EAE

Les modèles de prix confidentiels, dans le cadre desquels l'industrie pharmaceutique et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) négocient des rabais secrets pour certains médicaments, n'ont manifestement pas l'effet escompté¹. Bien qu'ils soient mis en œuvre en Suisse depuis des années, les prix des médicaments anticancéreux ne cessent d'augmenter². Ils comportent en outre le risque que les substances dont l'évidence est insuffisante soient inscrites plus rapidement sur la liste des spécialités. Des études démontrent qu'il n'y a pas de lien entre le prix et l'utilité thérapeutique³. Les prix les plus élevés sont même payés pour les médicaments dont l'évidence est la plus faible⁴.

« L'effet Black Friday » entraîne une surestimation de l'impact des modèles de prix

Une confidentialité inscrite dans la loi pour une durée indéterminée sape la comparaison des prix à l'étranger (APV) et la comparaison thérapeutique croisée (TQV):

« La procédure est similaire à celle du Black Friday : plus le prix catalogue fictif est élevé, plus les rabais peuvent être importants. De plus, dans le cas d'accords secrets sur les prix, il est plus difficile de vérifier si la fixation des prix repose réellement sur une preuve de qualité solide », explique la Dr Nora Franzen de l'Erasmus School of Health Policy & Management à Rotterdam, qui effectue depuis des années des recherches dans ce domaine pour le European Fair Pricing Network (EFPN).

Pour plus de transparence, une coopération renforcée entre les États serait nécessaire. Mais elle se transforme en exercice alibi si chaque pays conclut en même temps des accords opaques avec les fabricants en pouvant retarder ou même contourner la preuve de l'efficacité thérapeutique.

Donner la priorité aux intérêts des patient·e·s

Pour optimiser les processus existants, tous les acteurs doivent tirer à la même corde et faire passer les intérêts des patient·e·s avant les intérêts particuliers. La commission de la santé du Conseil national (CSSS-N) l'a reconnu et s'est prononcée à une courte majorité en faveur des patient·e·s. Il reste à espérer que le Conseil national suivra les propositions majoritaires de sa commission lors de la session d'hiver.

[1] Gamba S., Pertile P., Vogler S. (2020) : **The impact of managed entry agreements on pharmaceutical prices**, *Health Economics*, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/hec.4112>

Carl D, Vokinger K., (2021) : **Accès des patients aux médicaments avec remises en Suisse. Empirical analysis and policy implications for drug pricing in Europe**, *The Lancet Regional Health Europe*, <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S2666-7762%2821%2900027-2>

[2] Rapport Helsana sur les médicaments 2023. <https://reports.helsana.ch/arzneimittel2023>

[3] Vokinger, K. N., Hwang, T. J., Grischott, T., Reichert, S., Tibau, A., Rosemann, T., & Kesselheim, A. S. (2020). **Prix et bénéfice clinique des médicaments anticancéreux aux États-Unis et en Europe : une analyse coût/bénéfice.** *The Lancet. Oncology*, 21(5), 664-670. [https://doi.org/10.1016/S1470-2045\(20\)30139-X](https://doi.org/10.1016/S1470-2045(20)30139-X)

[4] Haas A., Mayer T., Tebinka-Olbrich A., Blindzellner M., Beggerow E., Andreas Nickel A. **Autorisation accélérée des médicaments : Défis pour les patients, qualité des données et prix équitables.** Dans Helmut Schröder/Petra A. Thürmann/Carsten Telschow/Melanie Schröder/Reinhard Busse (éd.), *Arzneimittel-Kompass* 2021, Berlin 2021, p. 105-124, 117. https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-662-63929-0_8

La Ligue contre le cancer conseille, soutient et informe les personnes atteintes de cancer et leurs proches. Elle s'engage de manière ciblée pour la prévention et le dépistage et encourage la recherche indépendante sur le cancer. En tant qu'association nationale, elle se compose de 18 ligues cantonales et régionales contre le cancer ainsi que de l'organisation faîtière, la Ligue suisse contre le cancer. Elle est une organisation financée principalement par des dons.
www.liguecancer.ch

Contact

Stefanie de Borba
responsable politique & médias
Ligue suisse contre le cancer
media@krebsliga.ch
T +41 31 389 93 31

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003316/100926270> abgerufen werden.